

Lundi 1 juin à 14 h

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS
(M. le Ministre Di Antonio)**

Philippe DODRIMONT sur le report de l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial et le dysfonctionnement du programme informatique "Workflow"

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les deux projets de parcs éoliens concurrents à Engis

Carine LECOMTE sur le non-respect des délais en matière d'instruction des dossiers de permis d'urbanisme

Virginie DEFRANG-FIRKET sur le cadastre des voiries en Région wallonne

Georges-Louis BOUCHEZ sur la production alimentaire et les zones vertes en milieu urbain

Virginie DEFRANG-FIRKET sur le village de Sur-les-Bois et les nuisances aéroportuaires

Laetitia BROGNIEZ sur l'interdiction d'utilisation des pesticides néonicotinoïdes

Olivier MAROY sur l'organisation du tri en entreprise

Georges-Louis BOUCHEZ sur le recyclage des plastiques en Wallonie

Pierre-Yves JEHOLET sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon visant à assurer la protection des zones de captages d'eau dans le cadre des activités de sports moteurs encadrées

Olivier MAROY sur les sanctions éducatives pour les jeunes pollueurs

Olivier MAROY sur le Congrès interdisciplinaire du développement durable

Valérie DE BUE sur le développement de l'utilisation du gaz naturel comprimé en Wallonie

Georges-Louis BOUCHEZ sur les informations sur la dureté et la pression de l'eau par la SWDE

Valérie DE BUE sur la société Flixbus

Philippe DODRIMONT sur le dopage des chevaux notamment dans les sports équestres

Philippe DODRIMONT sur l'avenir des éleveurs canins en Wallonie

Philippe DODRIMONT sur la réglementation relative aux associations d'accueil d'animaux maltraités ou abandonnés en Wallonie

Philippe Dodrimont, sur le report de l'entrée en vigueur du Codt et le couac du programme Workflow

Je reviens vers vous dans le cadre de la nouvelle gestation du Codt. Pourriez-vous m'indiquer quand le Codt, nouvelle mouture entrera en vigueur ? Avez-vous une échéance précise à me communiquer ?

Par ailleurs, la presse a fait état du mauvais fonctionnement du programme informatique Workflow de la DGO4. Les fonctionnaires de l'urbanisme dénoncent depuis plusieurs mois, des problèmes récurrents de cette base de données.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation déplorable tant pour les fonctionnaires que pour les citoyens en attente de précisions sur leur dossier d'urbanisme ? Il y a urgence.

Virginie Defrang-Firket sur les deux projets de parcs éoliens concurrents à Engis

En février 2015, les services du Fonctionnaire délégué et du fonctionnaire technique de Liège ont reçu une demande de permis unique pour un parc éolien de 4 mâts de la part de la société NPG Energy.

Cette demande succédait à l'introduction d'un dossier de permis unique de 5 éoliennes par la société Lampiris en janvier 2015.

Les deux dossiers sont concurrents dans la mesure où ils visent globalement la même portion de territoire de la commune d'Engis.

Comment appréhender ces deux dossiers différents ? La logique du « premier arrivé, premier servi » est-elle de rigueur ?

Plus précisément, Monsieur le Ministre peut-il présenter la position des services des deux fonctionnaires compétents face à ces deux dossiers ? Quelle est la justification de cette position ? Monsieur le Ministre est-il en phase avec cette position de son administration ?

Par ailleurs, les autorités communales ont remis une série d'avis ainsi que les instances consultatives (CWEDD et CRAT). Monsieur le Ministre peut-il faire le point quant à ces avis ? En quoi ces avis s(er)ont-ils suivis ou non par l'autorité régionale ?

Enfin, plus globalement, l'illustration du cas d'Engis où deux dossiers se neutralisent n'engendre-t-il pas une obligation de revoir la procédure d'implantation des éoliennes en Wallonie ? Que vous inspire cette « concurrence » entre opérateurs ? Est-elle positive ou négative ?

Carine Lecomte sur le (non-)respect des délais en matière d'instruction des dossiers de permis d'urbanisme

Un des enjeux majeurs du prochain CoDT sera la mise en place des délais de rigueur afin de ponctuer au mieux les dossiers d'urbanisme au sein des services communaux et régionaux.

Dans l'attente d'une mise en œuvre de ce texte sur le terrain, quelle est la situation ? Monsieur le Ministre peut-il dresser un état des lieux en termes de (non-)respect des délais dans l'instruction des dossiers de permis d'urbanisme ? Monsieur le Ministre dispose-t-il d'un « cadastre » par communes en la matière ?

Plus précisément, Monsieur le Ministre peut-il faire état du (non-)respect du délai de 15 jours pour l'accusé de réception du dossier ? Est-il respecté en pratique ? Que faire en cas de non-respect ? Monsieur le Ministre a-t-il une capacité d'injonction en la matière ? Comment sanctionner les communes ayant des pratiques systématisées de non-respect des délais ?

Pour illustrer mes propos, je cite un extrait de presse concernant les services d'urbanisme de la Ville d'Arlon (extrait de « Mon Argent » avril 2015) : *« S'il y a une chose dont les Arlonais se plaignent, c'est la lenteur des services de l'urbanisme de la Ville dans le traitement des demandes de permis d'urbanisme. 'Normalement, ils doivent accuser réception de la demande dans les quinze jours. Mais ils ne le font pas et ça peut durer des mois. Ils jouent là-dessus pour que le délai officiel pour donner une réponse commence plus tard' ».* Monsieur le Ministre confirme-t-il cette situation ? Dans l'affirmative, comment la corriger à brève échéance ?

Virginie Defrang-Firket sur le cadastre des voiries en région wallonne

La Flandre a lancé un marché pour la réalisation d'un cadastre, mapping photogramétrique (dans le genre google street view) de l'ensemble des voiries de son territoire.

Le marché est passé sur 4 ans. Sachant qu'il faut deux ans pour réaliser un cadastre complet, deux passages seront donc effectués.

Ce mapping permettra à la Flandre de disposer de ses propres images et ne plus devoir faire systématiquement référence à google street view.

La qualité sera par ailleurs supérieure, et permettra un cadastre, tant des rues que des habitations, bâtiments, ouvrages d'art, etc.

Les applications possibles sont infinies :

- mesurer des rues à partir des images et sans devoir se déplacer sur le terrain ;
- octroi de permis d'urbanisme sur simple consultation des données numérisées ;
- surveillance de la dégradation de voiries, bâtiments etc. vu les passages se succéderont ;
- etc.

Des études similaires sont-elles effectuées chez nous ?

Dans le cas contraire, pourquoi ne le faites-vous pas ?

M. BOUCHEZ, sur « la production alimentaire et les zones vertes en milieu urbain »

La presse s'est faite l'écho de la mise sur pied de la première ferme urbaine productive, à Anvers. Cette excellente initiative, privée, relance le débat sur la production alimentaire en milieu urbain. D'ailleurs, une volonté similaire anime la « Ceinture Alimentaire liégeoise » en vue de développer le circuit court alimentaire en zones périurbaines de Wallonie.

Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, dont la concrétisation en mesures concrètes se fait attendre, et de la stratégie d'autonoisation alimentaire exposée récemment par Monsieur le Ministre, qu'en est-il de l'incitation des communes à libérer des espaces pour développer des potagers et fermes urbaines ? Le CWaTUPE et le CoDT n'obligent pas les communes à devoir développer un certain pourcentage d'espaces verts mais cela ne doit pas empêcher le Gouvernement wallon de veiller à ce que des initiatives émergent partout en Wallonie, surtout dans les zones en reconversion postindustrielle où des projets d'économie sociale en la matière seraient les bienvenus. Quelle est la position de Monsieur le Ministre sur la mise sur pied de politiques incitatives en la matière ?

En outre, qu'en est-il du cahier des charges qui devra être transmis en vue d'un appel à intérêt des communes pour le projet des quartiers nouveaux ? Quelle place est octroyée à la production alimentaire en milieu urbain et aux espaces verts ? Quand ce cahier des charges sera finalisé et transmis aux communes ? Dans le cadre de la refonte de la politique du développement durable de la Wallonie, l'idée est-elle aussi de faire de notre région un modèle en la matière en soutenant l'une ou l'autre de nos grandes villes au poste de « Capitale verte de l'Europe » par exemple ?

Virginie Defrang-Firket, sur le village de Sur-les-Bois

Sur-les-Bois est un village faisant partie de la commune de Saint-Georges-sur-Meuse et se trouvant au bout de la piste de l'aéroport de Bierset.

En 1999, le début des vols de nuits a fait fuir une partie des habitants qui ont pu revendre leur bien à la société wallonne des aéroports -- Sowaer. Selon le bourgmestre de Saint-Georges-sur-Meuse, ces départs représenteraient environ 10% de la population du village qui, aujourd'hui, ressemble à un véritable désert.

Désormais, une maison sur deux a été rasée et les maisons abandonnées restantes – souvent dans un très mauvais état – sont la propriété de la Sowaer.

A l'époque, la Sowaer avait affirmé qu'elle n'allait pas laisser mourir Sur-les-Bois et, aujourd'hui, elle prétend que, d'ici deux ans, toutes ces maisons seront prêtes à la location.

Alors que la réhabilitation de ces habitations traîne depuis plus de 15 ans, la Sowaer est-elle en mesure de tenir ses engagements ?

Quel est le budget nécessaire à la réhabilitation de ces habitations ?

La Sowaer a-t-elle un projet concret de réaménagement ? Si oui, en quoi consiste-t-il ?

Laetitia Brogniez sur l'interdiction d'utilisation des pesticides néonicotinoïdes

Dans son communiqué de presse du 25 mars dernier, Monsieur le Ministre annonçait son intention d'interdire l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes en raison de risque grave et évident sur la santé de nos abeilles.

La filière betteravière, largement implantée en Wallonie, n'a pas tardé à réagir à cette annonce.

En effet, une interdiction totale de l'utilisation des néonicotinoïdes causerait des pertes importantes de rendement pour ces cultures, estimées de 10 à 20% par l'Institut betteravier français. L'Institut belge de recherche betteravière va même jusqu'à 40%, dans ses estimations, les années avec une forte pression en pucerons.

Les filières, mieux que quiconque, sont conscientes du rôle essentiel des abeilles mais elles considèrent également que cette interdiction va trop loin et ne se justifie pas dans ce secteur.

Concrètement, l'utilisation des néonicotinoïdes est généralisée en culture de betteraves depuis les années nonante avec pour conséquence une réduction des pesticides utilisés. Dès lors, sur base d'un argumentaire précis, les filières concernées prédisent que l'abandon des néonicotinoïdes constituerait un grave préjudice aux cultures ciblées mais également un retour en arrière au point de vue environnemental. De fait, selon eux, un retour à des traitements foliaires engendrerait plus de risques de santé pour les agriculteurs, plus de temps et d'énergie et une plus grande émission de CO2 due aux passages supplémentaires en tracteur pour les pulvérisations foliaires. (Ex : pour la seule lutte contre les pucerons, la suppression des néonicotinoïdes nécessiterait 1 à 3 traitements d'insecticides foliaires durant la période de végétation).

En outre, il est également important de savoir que ces traitements protègent les cultures contre des dégâts pour lesquels il n'y a aucun traitement alternatif ou bien des traitements qui ne sont que partiellement efficaces.

D'un point de vue pratique, le traitement des semences est une technologie moderne, précise, qui permet d'appliquer une dose minimum et ciblée pour être efficace. Il s'agit de semences enrobées de colle puissante qui empêche les insecticides de s'échapper sous forme de poussière.

Monsieur le Ministre peut-il, au vu de ces éléments, nous dire sur quelle analyse se base sa décision ?

A-t-il pris connaissance de la réaction du secteur ? Dans l'affirmative, comment accueille-t-il son argumentation ?

Quelle est la motivation de ce Gouvernement d'aller au-delà des exigences de l'Europe qui a décidé d'exclure la betterave de cette interdiction ?

Une telle perte de rendement serait inévitablement néfaste pour la filière toute entière. Le monde betteravier a déjà dû relever plusieurs défis en peu de temps tel que celui des quotas... cette interdiction serait à nouveau un coup dur pour le secteur. Ne craignez-vous pas de voir le marché betteravier se déplacer, notamment au nord du pays ou dans d'autres pays européens ?

Monsieur le Ministre est-il, à cet égard, en mesure aujourd'hui de rassurer nos agriculteurs ? Envisage-t-il d'écarter la betterave de cette nouvelle norme ?

Olivier Maroy, sur l'organisation du tri en entreprise

L'arrêté du gouvernement wallon du 5 mars 2015 instaurant une obligation de tri de certains déchets entrera partiellement en vigueur à partir du 1^{er} septembre de cette année. Je précise « partiellement » parce qu'il entrera progressivement en vigueur en fonction des certains type de déchets. Une seconde tranche arrivera en janvier 2016 et une dernière tranche en janvier 2017.

Parallèlement, j'ai appris qu'une entreprise belge (MCA Recycling) figure parmi les entreprises nominées aux European Emas Awards qui ont été décernés mercredi 20 mai à Barcelone. C'est un prix intéressant, surtout dans cette commission parlementaire, puisqu'il récompense les entreprises les plus «éco-innovantes».

Le métier de MCA est d'assister les entreprises dans la mise en place d'une politique de tri sélectif, une obligation en Région bruxelloise depuis février 2014. Ce qui est intéressant de soulever, c'est la série de points qu'elle met en exergue quant à la concrétisation de cette obligation. Il est intéressant pour notre Région d'observer ce qui se passe à côté de chez nous :

«La base du problème, c'est qu'on ne donne pas aux travailleurs les moyens adéquats pour effectuer le tri» confie le gérant. Avoir les bons moyens, cela passe par des contenants adéquats – sacs, boîtes, conteneurs...–, par une formation des services de nettoyage, mais aussi par une information correcte et une sensibilisation des responsables et des travailleurs. »

Ou encore :

«La plupart des entreprises sont incapables de dire quel poids et quel volume de déchets elles génèrent. Or, si on ne sait pas ce que l'on produit, on ne sait pas s'améliorer et mettre en place une politique de tri efficace».

MCA prend également en charge – soit pour les injecter dans un circuit de seconde main ou de réparation – les encombrants comme des meubles usagés ou cassés, les déchets électroniques... Elle ne récolte pas les PMC, mais encourage le tri entre les canettes et les bouteilles en plastique, de quoi éviter une nouvelle manipulation des sacs bleus après la collecte.

Monsieur le Ministre, comment nos entreprises vont-elles concrètement être aidées pour effectuer ce tri ? On voit bien dans l'exemple que je vous ai cité que le privé peut devenir un précieux allié pour aider les entreprises. Jusqu'où ira le contrôle (ou l'encouragement) de la Région Wallonne sur l'efficacité du tri ? La réglementation impose-t-elle un statut spécifique aux collecteurs de déchets ? Y aura-t-il assez de collecteurs pour assumer ce travail ? Y aura-t-il, selon vous des partenariats public-privé ? Seront-ils organisés ? Ou s'arrêtera les obligations des entreprises et celles des services publics sur ce terrain-là ? Comment s'annonce la mise en place de cette importante mesure dans notre région ? Comment concrètement cela s'organisera-t-il, y compris dans les agendas ?

M. BOUCHEZ, sur « le recyclage des plastiques en Wallonie »

Une révision des matières plastiques recyclées en Wallonie a été annoncée par Monsieur le Ministre. Aujourd'hui, 30 à 35 pour cent des plastiques sont recyclés ce qui est déjà beaucoup. En effet, la Belgique était classée en 2012 par l'association européenne du recyclage des plastiques (EPRO) comme le cinquième meilleur élève européen en matière de ratio des tonnages de plastique valorisés dans l'Union européenne (97 pour cent). La Norvège, les Pays-Bas, la Suède et l'Allemagne font mieux que notre pays en matière de taux de recyclage des plastiques (respectivement entre 38 et 35 pour cent).

Sur quelles études Monsieur le Ministre se base-t-il quand il souhaite vouloir placer tous les plastiques dans les sacs PMC pour ensuite les faire trier par les opérateurs en vue de les faire recycler ? Quelle est la position des acteurs du secteur ? Quelle est l'idée derrière cette volonté de rationaliser le tri des plastiques ? Monsieur le Ministre ne craint-il pas que la facilité du tri pour le citoyen s'accompagnera toutefois de toute une série de difficultés pour les opérateurs du recyclage avec des hausses des coûts facturées in fine aux citoyens ?

Puisque recycler tous les plastiques n'est pas rentable contrairement à l'incinération, comment votre proposition ferra-t-elle baisser la facture des déchets des citoyens, suite à leurs efforts toujours plus importants en matière de tri ?

Pourquoi vouloir être toujours meilleur par rapport à la moyenne européenne alors que nous nous situons dans le top européen en la matière ? Vouloir placer tous les plastiques dans un seul sac n'est-il pas une mesure excessive ?

Pierre-Yves Jeholet sur le projet d'arrêté du gouvernement wallon visant à assurer la protection des zones de captages d'eau dans le cadre des activités de sports moteurs encadrées

- Quelles sont les régions identifiées spécifiquement et qui répondent à ces critères d'organisation d'activités de sports moteurs dans les zones de prévention de captage ?

Vous rappelez dans le cadre de la présentation de ce projet qu'une seule goutte d'hydrocarbure pollue jusqu'à 1000 litre d'eau.

- Pourquoi limiter exclusivement cette interdiction aux activités de sports moteurs encadrées alors que justement, dans ces cas spécifiques, les mesures d'intervention spécifiques sont prévues en cas d'accident pouvant mener à une éventuelle pollution ? N'est-on dès lors pas face à une interdiction qui vise exclusivement l'organisation d'un événement spécifique ?

Olivier Maroy, sur les sanctions éducatives pour les jeunes pollueurs

Vous avez lancé un sondage sur votre profil facebook pour connaître l'opinion de vos amis sur l'opportunité de sanctionner incivilités commises par des jeunes, à partir de 14 ans. Jets de canettes ou autre déchets sur la voie publique sont visés.

Les internautes sont massivement favorables à une plus grande responsabilisation, y compris à cet âge.

Monsieur le Ministre, quels sont pour vous les résultats de ce sondage ? Cela vous encourage-t-il à procéder à des sanction à partir de 14 ans ? Vers quels types de sanctions vous dirigerez-vous ? Comment comptez-vous organiser ces sanctions « particulières » pour les plus jeunes ? Quels obstacles juridiques rencontrez-vous ? Pourriez-vous concrètement me donner un ou deux exemples de comment vous voyez les choses, à partir du moment où l'infraction est constatée jusqu'au moment où le dossier sera clôturé par l'administration ?

Olivier Maroy, sur le congrès interdisciplinaire du développement durable

Comment accélérer la tendance et stimuler les innovations permettant l'accès à une nourriture plus saine et locale au plus grand nombre? Cette question est au centre des sujets abordés lors du deuxième Congrès interdisciplinaire du développement durable qui s'est tenu à l'UCL.

Selon une étude menée par Charlotte De Callatay (UCL) et par Paula Fernandez-Wulff (KUL), les groupes d'achat communs de nourriture locale (GAC) gérés bénévolement ou autres projets locaux sont des démarches entreprises par quelque 10.000 familles en Belgique. Leur principale motivation n'est pas de consommer des aliments issus de l'agriculture biologique ou de façon raisonnée, mais bien de s'investir dans un projet local, mettant en valeur le terroir et favorisant l'emploi.

Monsieur le Ministre, je sais que la DPR met un accent sur ces sujets et on peut s'en réjouir. Pouvez-vous dresser les principaux enjeux soulevés par le congrès interdisciplinaire et nous exposer vos solutions concrètes proposées pour rencontrer les objectifs? Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une matière transversale : comment votre cabinet va-t-il se coordonner avec les autres pour mener à bien cette transition? Comment se passe la réflexion et comment se déroulera le processus de concertation et de législation entre les différents Ministres impliqués dans le développement durable?

Valérie DE BUE, sur le développement de l'utilisation du Gaz Naturel Compressé en Wallonie

Comme nous venons de le voir récemment avec l'installation à Nivelles d'une nouvelle station au gaz naturel comprimé, le développement de l'implantation de ce « nouveau » carburant en Wallonie semble poursuivre son évolution. Le gaz naturel comme carburant présente de nombreux avantages environnementaux sur les autres carburants fossiles classiques beaucoup plus polluants. Et outre ces avantages environnementaux, le CNG présente également d'importants attraits économiques et principalement pour les usagers lorsqu'on parle d'un coût moyen de 5 centimes d'euro au km. Mais avec deux stations actuellement, la Wallonie n'est encore qu'aux prémices du développement de ce réseau.

La proposition de créer une installation et d'acheter des bus pour le réseau de transport public wallon pouvant rouler au gaz naturel a déjà été évoquée. Vous l'avez vous-même déclaré, « il est tout à fait envisageable de faire rouler aujourd'hui les bus du TEC au gaz naturel ». Vous m'aviez d'ailleurs dit au mois de novembre 2014 que cette éventualité serait étudiée dans le cadre du plan d'investissement pluriannuel de la SRWT. Qu'en est-il aujourd'hui ? Existe-t-il des propositions concrètes allant dans ce sens ?

Au niveau législatif, il n'existe pas encore à ma connaissance de décision encadrant l'arrivée de cette technologie. Vous m'aviez parlé en novembre dernier d'un groupe de travail devant suivre l'avancée de ce dossier. Où en sommes-nous aujourd'hui ? A-t-il été mis en place ? Si oui, sous quelle forme ?

Du point de vue économique, il est question d'un incitant financier à destination des exploitants qui souhaiteraient s'équiper de cette technologie. Connaît-on aujourd'hui le nombre d'exploitants qui pourraient être intéressés par cette démarche ? Quel investissement représenterait le soutien de toutes les stations-service qui pourraient en faire la demande ? Des incitants à destination des particuliers sont-ils également prévus ? Quel budget cela représenterait-il ?

M. BOUCHEZ, sur « les informations sur la dureté et la pression de l'eau par la SWDE »

De nombreux citoyens se retrouvent de temps à autres confrontés à des ruptures de canalisation, des fuites et d'autres soucis relatifs aux normes de pression et de calcaire.

Quelles sont les obligations de la Société Wallonne des Eaux en matière d'information de leurs clients concernant les normes de calcaire et de pression ? S'il y a défaillance d'information, ne faudrait-il pas considérer que la SWDE devrait dès lors rembourser le différentiel entre la facture réelle de consommation et la facture biaisée par un défaut, souvent invisible, tel qu'une fuite ?

Valérie DE BUE, sur la société Flixbus

Le géant allemand Flixbus de faire son entrée en Belgique, en lançant ses bus verts de Bruxelles, Anvers, Liège à Paris, Amsterdam ou Utrecht. Avec ses 10 000 liaisons journalières et ses 20 millions de passagers transportés depuis son lancement en 2012, Flixbus a des allures de Uber, la société de covoiturage payant qui fait tant parler d'elle à travers le monde. Comme Uber, qui ne possède aucun véhicule, Flixbus n'a ainsi aucun bus immatriculé à son nom. La société, qui se définit comme une "plateforme de vente", passe par des intermédiaires.

Avez-vous eu des contacts avec cette société avant son établissement? D'autres villes wallonnes pourraient-elles être intéressées par cette démarche et cette société? N'est-il pas intéressant d'imaginer une valorisation de nos villes via cette compagnie?

Existe-t-il une réglementation wallonne encadrant le développement de ce type d'activités ? Quelle est la position du Gouvernement sur ce type de développement pouvant éventuellement concurrencer les services de la SNCB et du TEC ?

Philippe Dodrimont, sur le dopage des chevaux notamment dans les sports équestres

Comme le dit le site de la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles, le sport équestre n'est pas épargné par le dopage. Il peut toucher le cavalier, mais aussi son cheval. Le problème est donc assez complexe. Je ne vous parlerai ici que du cheval.

Bien entendu, il y a une législation stricte et un contrôle positif peut avoir des conséquences très importantes, mais certains cavaliers n'hésitent malgré tout pas à courir certains risques.

Tout dépend également de ce qu'on appelle 'dopage' : donner un calmant au cheval avant de monter dans le camion qui l'emmène au concours, puis un excitant à l'arrivée ? Perturber le cycle menstruel d'une jument selon les concours auxquels elle participe ? Donner au cheval un produit qui le rend plus docile devant certains obstacles plus difficiles ou qui lui permet de repousser ses limites naturelles ou encore pour l'empêcher de boiter ?

Je ne vous parle même pas de ce qui pourrait s'appeler de la maltraitance, comme par exemple en concours hippique, badigeonner le bas des jambes du cheval avec un produit hyper sensibilisant, qui fait que le cheval a très mal lorsqu'il touche une barre, ou relier lors de l'entraînement, tranquille chez soi, ses éperons avec une batterie électrique, pour lui ôter à tout jamais l'envie de ne pas obéir à son cavalier...

Bien entendu, la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles compte plus de 30.000 adhérents, et beaucoup n'auront jamais affaire au dopage. Mais il ne faut pas se voiler la face : le problème existe également dans ce milieu. Pourriez-vous faire le point sur la manière dont le dopage dans les sports équestres est contrôlé actuellement en Wallonie ? Le nombre de contrôles est déterminé par le budget disponible. Qu'en est-il en 2015 ?

Depuis le 1er juillet 2014, les Régions sont compétentes en matière de Bien-être animal. Je viens d'interroger sur cette problématique, le Ministre Collin en charge des sports à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier m'a précisé qu'il vous avait sensibilisé à ce sujet et qu'il estime que c'est à vous à trouver des solutions pour mettre fin à ces pratiques illégales.

Qu'est-il ressorti de cette rencontre ? Partagez-vous l'avis de votre collègue ?

Avez-vous un plan d'actions ? Quelles démarches avez-vous entreprises ?

Une action commune sur base de vos compétences respectives ne serait-elle pas plus efficace ?

Avez-vous des données chiffrées à me communiquer ?

Philippe Dodrimont, sur l'avenir des éleveurs canins en Wallonie

D'après une étude basée sur les données de Zetes/DogID, de l'Institut national des statistiques et de l'Inasti, la Wallonie et Bruxelles produisent trop peu de chiens pour répondre à la demande. Conséquence : les Wallons vont acheter leurs chiens en Flandre.

Pour appuyer mes propos, je citerai ces quelques chiffres :

- 80% des éleveurs professionnels se trouvent en Flandre contre 21% en Wallonie ;
- 79,26% de l'élevage amateur est flamand contre 20,74% en Wallonie ;
- la Flandre compte 302 propriétaires de chenil contre 40 en Wallonie ;
- 98.488 chiens sont nés en 2014 contre 55.140 en Wallonie

Des résultats pour le moins interpellant, vous ne me contredirez pas !

Comptez-vous prendre des mesures pour soutenir les éleveurs canins wallons ?

Avez-vous rencontré les représentants du secteur ? Qu'est-il ressorti de cette réunion ?

Entendez-vous élaborer des contraintes supplémentaires à l'égard des éleveurs wallons ? Comment comptez-vous éviter d'accroître cette réalité économique à savoir l'achat de chiens flamands par des propriétaires wallons au risque de mettre à mal l'activité des éleveurs wallons ?

Allez-vous développer des initiatives afin de promouvoir ce secteur ?

Philippe Dodrimont, sur la réglementation relative aux associations d'accueil d'animaux maltraités ou abandonnés en Wallonie

Suite à un récent reportage télévisé sur une association qui recueille des animaux maltraités et/ou abandonnés par leur propriétaire ou encore saisis par la justice, je souhaiterais aborder avec vous cette problématique malheureuse.

Ainsi cette association liégeoise, installée à Fize-Fontaine accueille depuis des années, chevaux, vaches, moutons, chèvres, chiens et chats qui arrivent dans un état de santé lamentable, ou parce qu'ils sont devenus « encombrants » pour leur propriétaire. Certains animaux comme les chevaux par exemple, sont placés par la cellule bien-être animal. Les responsables de l'association nourris par leur amour et leur dévouement pour ces bêtes délaissées, ne peuvent que les accueillir malgré leur manque de moyens humains, matériels et financiers.

Existe-t-il une réglementation organisant les prises en charge de ces animaux, victimes de la méchanceté et de la non-responsabilité humaines ? De même, existe-t-il une réglementation sur le reclassement possible de ceux-ci ?

Par ailleurs, ces associations peuvent-elles prétendre à un quelconque subside régional pour leur fonctionnement ?

Recevez-vous des demandes d'aides financières de la part de ces associations d'accueil d'animaux maltraités et abandonnés ?

Combien d'associations de ce type compte la Wallonie ?

Quelles sont vos priorités par rapport à cette problématique ?